



55 – Meuse

## ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPPMA DE ROBERT-ESPAGNE

### Aux pêcheurs de l'AAPPMA "La truite de la Saulx" de Robert-Espagne

#### **URGENT : Appel à candidatures**

Suite à notre dernier message du 12 août 2021 (que vous trouverez ci-dessous pour rappel de la démarche), sollicitant les futurs candidats à l'élection du Conseil d'Administration de votre AAPPMA "La truite de la Saulx" de Robert-Espagne, nous avons malheureusement reçu, à l'heure actuelle, que 2 candidatures...

**Si vous souhaitez que vive votre AAPPMA, il est impératif que d'autres personnes s'engagent !!! Vous êtes titulaire des cartes de pêche 2020 et 2021 de l'AAPPMA "La truite de la Saulx" de Robert-Espagne, n'hésitez plus, lancez-vous...**

Comme mentionné précédemment, nous allons organiser courant octobre l'Assemblée Générale à laquelle vous serez invité, **alors vite candidatez !!!**

#### **Message du 12/08/2021 :**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Comme nous vous l'annoncions dans le Flash info du 23 février 2021, nous revenons enfin vers vous, après de nombreuses démarches, pour l'organisation de la succession au Conseil d'Administration de votre AAPPMA "La truite de la Saulx" de Robert-Espagne.

Pour cette saison 2021, vous avez pu acheter votre carte de pêche via le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) et pratiquer votre loisir, comme d'habitude, sur les lots gérés par votre AAPPMA dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est maintenant temps de procéder à la désignation du nouveau Conseil d'Administration de l'AAPPMA afin de reprendre un fonctionnement statutaire normal, d'assurer l'avenir de l'association et faire émerger de nouveaux projets pour satisfaire les pêcheurs.

La démarche va consister en l'**organisation d'une Assemblée Générale durant le mois d'octobre 2021** (une convocation vous sera envoyée en amont afin que vous puissiez y participer) afin d'élire parmi les candidats qui se seront manifestés, les 15 membres du Conseil d'Administration.

Ce dernier se réunira alors pour désigner le bureau (Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire) de l'association.

Tout **membre actif (= titulaire d'une carte personne majeure, d'une carte personne mineure, d'une carte promotionnelle découverte femme)** peut se porter candidat au conseil d'administration de l'AAPPMA à condition de respecter les conditions exigées par les statuts des AAPPMA :

- Peuvent être candidats au conseil d'administration de l'AAPPMA, les **membres actifs ayant acquitté la cotisation de l'année en cours et celle de l'année précédente**, donc il vous faut une **carte de pêche 2020 et 2021** de l'AAPPMA "La truite de la Saulx" de Robert-Espagne.
- Le **mineur de 12 à 16 ans** détenteur d'une carte « personne mineure » peut se porter candidat et être élu membre du CA ou du bureau d'une AAPPMA (ou d'une FDAAPPMA) moyennant une **autorisation écrite préalable de ses parents**. Il ne pourra pas remplir les fonctions de président, de vice-président ou de trésorier.
- Le **mineur de 16 à 18 ans** détenteur d'une carte « personne mineure » peut être élu membre du CA ou du bureau d'une AAPPMA sans autorisation préalable, mais sous réserve de l'**information préalable de ses parents par un dirigeant de l'association**. Il ne pourra pas remplir les fonctions de président, de vice-président ou de trésorier.
- Les membres du conseil d'administration **ne peuvent être chargés de son contrôle** (exemple : être membre de la commission de contrôle prévue par l'article 27 des statuts des AAPPMA), agent public de D.D.T., A.F.B., etc.
- Pour les **gardes pêches particuliers**, il est **nécessaire de renoncer à leur agrément** en cas d'élection au CA de l'association qui les commissionne, en vertu de l'article 29-1 du code de procédure pénale.
- Le président ne peut occuper la même fonction dans une autre AAPPMA, ni être chargé de la police de l'eau et de la pêche dans le département (article 21).

Vous êtes titulaires d'une carte de pêche de l'AAPPMA "La truite de la Saulx" de Robert-Espagne depuis 2 ans (cartes 2020 et 2021) et vous souhaitez vous présenter à l'élection du Conseil d'Administration, **merci de transmettre votre candidature avec vos coordonnées**

à : Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Lieu-dit Moulin Brûlé  
55120 NIXÉVILLE-BLERCOURT

ou par mail à : [secretariat.peche55@gmail.com](mailto:secretariat.peche55@gmail.com)

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Fédération de Pêche au 03.29.86.15.70

Nous comptons sur l'implication de tous pour l'avenir de la pêche associative sur ce magnifique tronçon de la rivière Saulx.